

AVIS DE RADIATION

Dossier n° : 06-24-03528

AVIS est par les présentes donné que **M. David Liasse-Guenette** (n° de membre : 287610-8), ayant exercé la profession d'avocat dans les districts de Montréal, Longueuil et Beauharnois, a été déclaré coupable le 27 mai 2025, par le Conseil de discipline du Barreau du Québec, d'infractions commises à Montréal entre le ou vers le 18 novembre 2021 et le ou vers le 13 décembre 2024, à savoir :

Chef n° 1 A utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été remise, la somme ou une partie de la somme de 31 760 \$, que lui avait remis ses clients par virement bancaire provenant d'une compagnie, qu'il devait détenir en fidéicommis dans le contexte d'un litige de la Cour, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 94 du Code de déontologie des avocats;

Chef n° 2 A utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été remise, la somme ou une partie de la somme de 90 880,49 \$, prise à même la somme de 180 000,00 \$ reçue de son client par virement bancaire, qu'il devait détenir en fidéicommis dans le contexte d'un litige de la Cour, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 94 du Code de déontologie des avocats.

Le 5 juin 2025, le Conseil de discipline imposait à **M. David Liasse-Guenette** une radiation du Tableau de l'Ordre pour une période de cinq (5) mois sur le chef 1 et une période de treize (13) mois sur le chef 2 de la plainte, ces périodes de radiation devant être purgées concurremment.

Ces sanctions imposées par le Conseil de discipline étant exécutoires dès le jour de leur signification à l'intimé, selon l'article 158 du *Code des professions*, **M. David Liasse-Guenette** est donc radié du Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec pour une période de **treize (13) mois** à compter du **19 juin 2025**.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 64.1 de la *Loi sur le Barreau* et des articles 156 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 22 juillet 2025

Catherine Ouimet, avocate, MBA
Directrice générale